

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 28 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Madame Christelle le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

35-2024 : Bâtiment de l'ancien EHPAD : valeur du bâtiment

Monsieur le maire expose, qu'afin de valider le transfert de propriété du bâtiment de l'ancien EHPAD, le notaire souhaite connaître la valeur estimée du bâtiment qui pourrait être le prix de base d'une future vente si le conseil le décide plus tard. Pour information, l'estimation du service des Domaines s'élevait à 190.000 € en octobre 2022. Cependant, depuis cette date, l'état du bâtiment s'est considérablement dégradé en raison de l'humidité mais aussi de plusieurs vols (chauffage, électricité, ...) réalisés lors d'intrusions et de cambriolages entraînent une diminution de cette valeur. Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un porteur de projet du territoire s'est déjà fait connaître pour une reconversion du bâtiment en logements locatifs. L'étude de faisabilité est déjà bien avancée et un investisseur et une banque soutiennent le projet dont les travaux seraient d'environ 1 000 000 €. Ce porteur de projet espère une vente du bâtiment ne dépassant pas les 50 000 € environ.

Monsieur le Maire propose de définir la valeur du bâtiment par vote à bulletin secret en choisissant l'une des quatre valeurs suivantes : 50 000 € ou 100 000 € ou 150 000 € ou 200 000 €.
Résultats : Présents : 13 ; Votants : 14 ; Majorité absolue : 8 ; Pour 50.000 € : 9 voix, Pour 100.000 € : 3 voix, Pour 150.000 € : 1 voix, Pour 200.000 € : 1 voix. La valeur du bâtiment qui sera communiquée à Maître Fritzingher est donc fixée à 50.000 €.

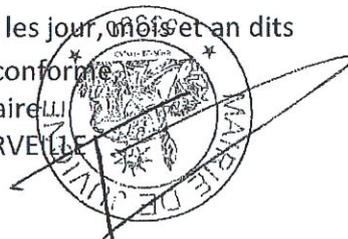
Monsieur le Maire précise qu'il s'agit uniquement de la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment mais sans le parking situé à côté du sacré cœur ni le terrain non bâti situé à côté du terrain de tennis.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme

Le Maire

Régis FORVEILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 28 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Madame Christelle le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefeuvre pour voter en son nom.

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

36-2024 : Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire-dotation communale pour l'aménagement d'un local jeune dans l'ex-logement du receveur PTT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département « des contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin, la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028. La dotation pour la commune est de 45.660 € au minimum et 54.792 € au maximum pour un dossier bas carbone. Pour la période 2023-2025, elle est mobilisable à hauteur de 50%, soit 27.396 € pour des dossiers bas carbone. Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire, le Département interviendra au taux maximum de 50% HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales). Sur la durée du contrat, les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Pour rappel, en 2023, la commune ayant obtenu une subvention de 13.920 € pour le raccordement du dojo à la chaudière à bois (dossier bas carbone), il reste donc un solde de 13.476 € à solliciter (dans le cadre de dossier bas carbone) pour la période 2023-2025.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'étudier l'affectation de ce solde de dotation communale sur le projet suivant :

1- Description détaillée du projet : Aménagement local jeunes dans l'ex-logement du receveur PTT

2-Calendar prévisionnel du projet : Réalisation Juillet- Décembre 2024

3-Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre dans le projet pour répondre à un ou plusieurs des objectifs listés
Adaptation au changement climatique	. Isolation des murs par l'intérieur et pose placo . Pose panneaux isolants sur plafonds . Remplacement du chauffage électrique actuel par une pompe à chaleur . Pose d'une VMC hygro-réglable type B . Pose de fenêtres et portes plus performantes au niveau isolation

4- plan de financement prévisionnel**DÉPENSES HT**

1) Maçonnerie LEON Ludovic	36.681,85 €
2) Rénovation couverture TUAL POUSSET	4.440,00 €
3) Remplacement des menuiseries COUPE Franck	12.067,80 €
4) Pose ensemble porte entrée COUPE Franck	2.321,10 €
5) Isolation menuiseries intérieures SARL GAUTIER	8.237,50 €
6) Chauffage avec pompe à chaleur SARL GAUTIER	10.529,05 €
7) Ravalement façade ROBERT Thierry	5.181,60 €
8) Revêtements sols et peinture ROBERT Thierry	9.787,60 €
9) Electricité-VMC SARL GAUTIER	7.776,00 €
10) Plomberie SARL GAUTIER	8.882,00 €
TOTAL arrondi € supérieur	105.905,00 €

RECETTES

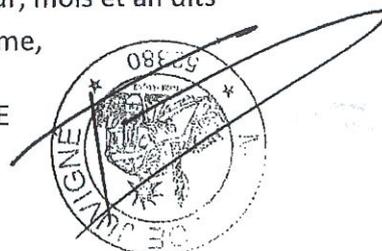
-Contrat territoire 12.72 %	13.476,00 €
-CAF sollicitée 60%	63.543,00 €
Autofinancement 27.28%	28.886,00 €
TOTAL arrondi € supérieur	105.905,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant la cohérence de ce projet avec les schémas départementaux, à l'unanimité :

- Approuve le projet ainsi que le calendrier des travaux
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire-dotation communale, d'un montant de 13.476 €
- Autorise le Maire ou la première adjointe à signer tout acte ou document concernant ce dossier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,
Le Maire
Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 053-215301235-20240903-37_24TARIFVILFL-DE

S²LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 28 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Était absente excusée : Madame Christelle le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

37-2024 : Visite guidée du village fleuri pour groupes -Tarif

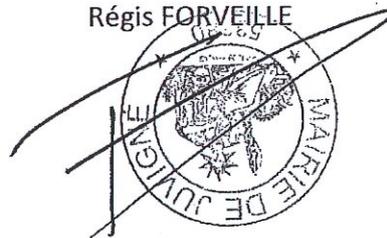
Sur rapport et proposition de Madame Michèle Gilles, 1^{ère} adjointe, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE à 5 € par personne, à compter de la saison 2024, le prix de la visite guidée du village fleuri réservé aux groupes d'au moins 15 personnes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le



ID : 053-215301235-20240903-37_24TARIFVILFL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 28 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Madame Christelle le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

38-2024 : Budget commune -Affectation des résultats 2023 annulant et remplaçant la délibération 27-2024

Monsieur le maire rappelle que, par délibération n° 5-2024, le conseil municipal a décidé de reprendre les éléments comptables de l'ex-résidence du Village Fleuri. Il est donc nécessaire de prendre une nouvelle délibération d'affectation des résultats 2023 tenant compte de ces éléments. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE :

- D'annuler sa délibération n° 27-2024 concernant l'affectation des résultats 2023
- D'affecter les résultats dégagés sur le compte administratif 2023 intégrant la reprise des résultats de l'ex-Ehpad, de la façon suivante :

Section d'investissement : l'excédent de 325.404,81 € (soit excédent Ehpad +559.826,60 € moins déficit commune de 234.421,79 €) sera repris à l'article 001 en recette d'investissement.

Section de fonctionnement : recette article 002 : +529.471,26 € (soit + 935.242,62 € de la commune moins le déficit de 405.771,36 € de l'Ehpad). Le besoin de financement de la section d'investissement étant nul, l'Affectation à l'article 1068 est donc de zéro.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme

Le Maire

Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 053-215301235-20240903-39_24DM1COR-BF

S²LOW

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 28 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefeuvre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Madame Christelle le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefeuvre pour voter en son nom.

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

39-2024 : Budget commune 2024 : Décision modificative n°1 annulant la délibération 33-2024

Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que, suite à la vente de la maison située 4 Rue des Lilas, il est nécessaire de prendre une décision modificative permettant de réaliser les écritures comptables constatant la vente et non un virement de crédits, DECIDE :

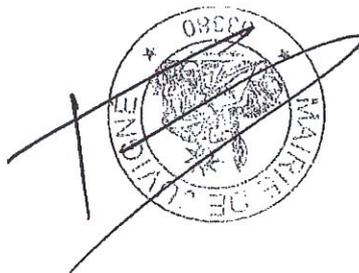
- D'annuler sa délibération n° 33-2024
- De prendre la décision modificative ci-dessous :
 - . Article 024 : +75.094 €
 - . Article 1641 : - 75.094 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

S²LO

Publié le

ID : 053-215301235-20240903-39_24DM1COR-BF

53123

CNE DE JUVIGNE

Code INSEE

CNE DE JUVIGNE

DM N°1 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM DU 3/09/2024

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 094,00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 094,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	75 094,00 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	75 094,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	75 094,00 €	75 094,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380**

Date de convocation : 28 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Madame Christelle le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

40-2024 : Budget commune 2024 : Décision modificative n°2

Sur rapport et proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, considérant sa délibération n°5-2024 décidant la reprise des éléments comptables de l'ex Ehpad de Juvigné par la commune ainsi que l'annulation d'une recette de taxe d'aménagement de la part de Mayenne Habitat, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de prendre la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
001 Report déficit : - 234.421,79	001 Report excédent : +325.404,81
231-214 « Bâtiments communaux » :+52.800,00	021 Prélèvement fonctionnement : -170.771,36
10226 TAM : +1.200,00	1068 : Affectation résultat : -235.000,00
	1641 : Emprunt : -100.055,24
TOTAL : -180.421,79 €	-180.421,79

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
023 Prélèvement investissement : -170.771,36	002 Report excédent : -170.771,36
TOTAL : -170.771,36	-170.771,36

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

S²LO

Publié le

ID : 053-215301235-20240903-40_24DM2-BF

DIM 11 Z 2024

53123

CNE DE JUVIGNE

Code INSEE

CNE DE JUVIGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM 2 DU 3/09/24

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	170 771,36 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	170 771,36 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	170 771,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	170 771,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	170 771,36 €	0,00 €	170 771,36 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	234 421,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	325 404,81 €
TOTAL 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	234 421,79 €	0,00 €	0,00 €	325 404,81 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	170 771,36 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	170 771,36 €	0,00 €
D-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €	235 000,00 €	0,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	1 200,00 €	235 000,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	100 055,24 €	0,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	100 055,24 €	0,00 €
D-231-214 : BATIMENTS COMMUNAUX 2024	0,00 €	52 800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	52 800,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	234 421,79 €	54 000,00 €	505 826,60 €	325 404,81 €
Total Général		-351 193,15 €		-351 193,15 €

(1) y compris les restes à réaliser

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JUVIGNE 53380

Date de convocation : 28 août 2024

Date de publication : 5 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-quatre, le trois septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt-huit août, se sont réunis à la mairie en séance publique, sous la présidence de Régis Forveille, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Michèle Gilles, Bruno Bouvier, Magalie Pouriel, Mickaël Buchard, adjoint(e)s, Cindy Marsollier, Benoit Pharis, Alain Dupont, Brigitte Gilles, Jérôme Poignand, Laetitia Lefevre et Samuel Bonnabesse.

Etait absente excusée : Madame Christelle le Guyader qui a donné pouvoir à Madame Laetitia Lefevre pour voter en son nom.

Madame Cindy Marsollier a été élue secrétaire.

41-2024 : Location logement 2bis Rue d'Ernée

Sur rapport et proposition du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le loyer mensuel du T2 situé 2bis Rue d'Ernée, au-dessus du local jeunes, comprenant une pièce de vie, une chambre et une salle de bain, à 300 € toutes charges comprises.
- AUTORISE le maire à signer tout document concernant ce dossier dont le contrat de location qui sera passé avec le ou les locataires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits

Pour copie conforme,

Le Maire

Régis FORVEILLE

